Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 22/07/2024 - A2024/008168 - 2010 B 02314 - 528 986 086 - TECNEA

TECNEA
Société par actions simplifiée
au capital de 345.240 euros
Siège Social : Sérignac
30260 ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN
528 986 086 RCS NIMES
(la « *Société* »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ASSOCIES
DU 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt et un décembre à neuf heures,

Les associés de la société TECNEA se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, dans les locaux de CEMAFROID situés 5-13 Avenue des Près - 94260 FRESNES et en visioconférence, conformément aux dispositions légales et aux statuts, sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gérald CAVALIER en sa qualité de Président.

[...]

La condition de quorum étant satisfaite, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les résolutions inscrites aux ordres du jour.

[...]

Monsieur le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur les ordres du jour suivants :

ORDRES DU JOUR

A titre ordinaire

- Nomination d'un nouveau membre du Directoire ;

[...]

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

Puis, personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes inscrites aux ordres du jour :

[...]

A titre ordinaire

[...]

DIXIEME RESOLUTION

Nomination d'un nouveau membre du Directoire

L'Assemblée Générale des associés décide (i) de nommer Monsieur Eric DEVIN, demeurant à PARIS (75013), 3, Rue Aumont, en qualité de membre du Directoire, pour une durée de 3 années arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et tenue en 2026 et (ii) qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de ce mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

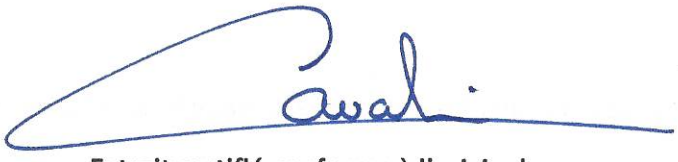
[...]

DOUZIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale des associés délèguent tous pouvoirs au porteur des présentes, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales aux effets ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.



Extrait certifié conforme à l'original
M. Gérald CAVALIER, Président